

1.0 Objectif

Le code d'éthique a pour objectif d'énoncer des règles de conduite pour tous les membres bénévoles du GRIS Montréal.

2.0 Définitions

- 2.1 C.A. : Conseil d'administration.
- 2.2 Intervenant: membre du GRIS Montréal mandaté pour animer un atelier de démystification.
- 2.3 Participant : Personne qui assiste à un atelier de démystification.

3.0 Responsabilités

3.1 Responsabilités générales (applicables à tous)

- 3.1.1 Je ne fais aucune discrimination quant à la race, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'origine ethnique, la langue, l'orientation sexuelle et je veille à prévenir la discrimination sous toutes ses formes.
- 3.1.2 Je suis responsable de la qualité et du sérieux des services que j'offre.
- 3.1.3 Je connais les limites de ma propre formation et de mes aptitudes et je n'offre que les services pour lesquels je suis qualifié.
- 3.1.4 Si je suis en conflit avec l'un des articles du code d'éthique du GRIS-Mtl, je m'engage à résoudre ce conflit avant de poursuivre mon travail ou à prendre la responsabilité de cesser mon engagement en tant que bénévole.
- 3.1.5 Je ne parle pas publiquement au nom du GRIS-Mtl ni n'engage la responsabilité de l'organisme sans l'autorisation explicite des instances décisionnelles de l'organisme. Si je suis habilité par le CA à parler publiquement au nom de l'organisme, je respecte la procédure de relation avec les médias.
- 3.1.6 J'aide les participants à obtenir, dans la mesure du possible, l'aide professionnelle appropriée par la référence des ressources communautaires pertinentes lorsqu'elle est en dehors des champs de compétences du GRIS-Mtl.
- 3.1.7 Je ne diffuse aucune information obtenue dans l'exercice de mes fonctions sans l'autorisation de la personne concernée et du GRIS-Mtl. Je m'engage à respecter la confidentialité des propos tenus lors des interventions.

Exemples : je ne diffuse pas les coordonnées d'un autre membre de l'organisme sans son consentement. Je ne répète pas ce qu'un autre membre, un participant ou toute autre personne a pu révéler sur son vécu, ses expériences.

3.2 Responsabilités de l'intervenant et de l'observateur.

- 3.2.1 Je suis objectif face à toute situation pouvant se produire lors d'une activité de démystification et je tiens compte des limites de mon vécu.
Exemple : je ne remets pas en question le vécu de l'autre intervenant, même s'il me choque.
- 3.2.2 Je ne réponds pas à des questions théoriques spécifiques, à moins d'avoir la formation professionnelle, les qualifications ou les connaissances requises pour répondre à de telles questions.
Nota : Le but des interventions du GRIS-Mtl est de démystifier l'homosexualité selon le vécu personnel des intervenants et non selon différentes théories.
Exemple : je ne cite pas de résultats de recherche concernant l'origine de l'homosexualité (génétique ou sociale).
- 3.2.3 Je m'abstiens de toute obscénité, toute parole ou toute réflexion provenant d'un humour douteux ou déplacé.
Exemple : je ne fais pas de blagues ridiculisant un groupe de la société (blondes, juifs, drag queens, etc.)
- 3.2.4 Je ne fixe pas un participant, ne le dévisage pas, ne le drague pas, que ce soit avant, pendant ou après une activité de démystification.
Exemple : je ne donne pas de rendez-vous privé à un participant après une activité de démystification. Je balaie la classe du regard.
- 3.2.5 Je ne diffuse pas les informations concernant la vie privée d'autrui si celles-ci n'ont pas été révélées publiquement par les personnes concernées.
Exemple : je ne parle pas de la prétendue homosexualité d'une personnalité connue qui ne l'aurait pas affiché publiquement.
- 3.2.6 Je peux exprimer mon désaccord en expliquant ma propre opinion sans toutefois dire que les convictions de l'autre personne sont inférieures ou mauvaises. Chaque individu a le droit d'avoir ses convictions personnelles et je ne peux diminuer celles-ci en public.
Exemple : « Si tu condamnes l'homosexualité à cause de ta religion, c'est une opinion avec laquelle je ne peux pas être d'accord, cependant comme je respecte ta religion, je te demande de bien vouloir me laisser m'exprimer. »
- 3.2.7 Je ne me prononce pas sur une question de statistiques.
Exemple : Je n'émet pas d'affirmations du type : « 10% des hommes adultes sont homosexuels ».
- 3.2.8 Si j'ai été mandaté pour faire une intervention de démystification au nom du GRIS-Mtl je ne perçois aucune rémunération. Si une rémunération est offerte, je la remets à un responsable du GRIS-Mtl.
- 3.2.9 Lors de la cueillette des questionnaires, je respecte leur confidentialité. En aucun cas je ne manipule ou consulte les questionnaires avant qu'ils aient tous été ramassés et que les participants aient quitté.

3.3 Responsabilités du membre de l'équipe de recherche

- 3.3.1 Je m'engage à respecter le « Guide d'éthique de la recherche avec des sujets humains » préparé par le Groupe de travail des trois Conseils (Conseil de recherche médicale, Conseil de recherche des sciences naturelles et de génie, Conseil de recherche en sciences humaines) et adopté par l'équipe de recherche du GRIS Mtl.